



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 19 h 25, soit immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

### OUVERTURE

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 25.

312/01-12-2020

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020
  - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2020
  - 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 17 novembre 2020
  - 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 17 novembre 2020
  - 1.7 Suivi de la mairie
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 2.1 PIIA 2020-40046 - PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville (431, rue L'Annonciation Nord)
  - 2.2 Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle – Avis préliminaire et soutien géomatique dans le cadre de la modification règlementaire 2021
  - 2.3 Mandat pour des travaux de nettoyage de deux (2) propriétés – Matricules numéro 2052-82-8845 et 2052-82-1170
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
  - 3.1 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 2020-389 décrétant des travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et les rues Labelle Nord et Boileau ainsi qu'un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
  - 3.2 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-393 encadrant l'usage du cannabis
  - 3.3 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-394 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

- 3.4 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-395 abrogeant le Règlement numéro 337 décrétant l'acquisition de luminaires au DEL et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
  - 3.5 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-396 créant le comité consultatif de développement économique (CCDE)
  - 3.6 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-397 modifiant le Règlement numéro 2020-306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge
  - 3.7 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-398 concernant les chats
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
- 4.1 Appel d'offres numéro 2020-09 - Travaux d'aménagement de deux (2) terrains de tennis à Rivière-Rouge - Octroi de contrat
  - 4.2 Appel d'offres numéro 2020-10 - Fourniture et livraison de trois (3) camionnettes de style pick-up convertibles au propane - Octroi de contrat
  - 4.3 Appel d'offres numéro 2020-11 - Fourniture de produits pétroliers pour les années 2021-2022-2023 - Octroi de contrat
  - 4.4 Mandat professionnel - Étude de caractérisation de sol complémentaire - Immeuble situé au 900, rue Boileau
  - 4.5 Mandat professionnel à une firme de consultation en génie géologique pour la préparation des plans et devis – Construction du 3<sup>e</sup> puits d'alimentation en eau potable, secteur L'Annonciation
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2020
  - 5.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 5.3 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement numéro 325 relatif à la gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge
  - 5.4 Suivi du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge – Dépôt d'un extrait du registre des déclarations
  - 5.5 Nomination d'un maire suppléant – Année 2021
  - 5.6 Approbation du Règlement numéro 46 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) ayant pour objet la création d'une réserve financière pour imprévus et d'une réserve financière Fonds vert
  - 5.7 Adoption de la Planification stratégique 2020-2023
  - 5.8 Embauche de personnel - Dépôt de la liste
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.1 Acceptation du mandat de coordination du projet de création d'une régie intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire des municipalités participantes
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
- 7.1 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAV-PPA-CE) – Chemin du Lac-Marsan
  - 7.2 Demande de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout – Rue l'Annonciation Nord, route Bellerive et route 117
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
- 8.1 Aucun
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
- 9.1 Aucun
- 10. DIVERS**
- 10.1 Déclaration de la Ville de Rivière-Rouge à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

313/01-12-2020

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

#### ADOPTÉE

314/01-12-2020

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

#### ADOPTÉE

315/01-12-2020

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1) DU 17 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 17 novembre 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 17 novembre 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

#### ADOPTÉE

316/01-12-2020

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2) DU 17 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 17 novembre 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 17 novembre 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

#### **ADOPTÉE**

#### **SUIVI DE LA MAIRIE**

M. Denis Charette, maire, informe l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos des dossiers suivants :

- Activité des Fêtes pour les enfants ce samedi, 5 décembre 2020. Le maire remercie, au nom du conseil, tous les bénévoles ayant participé à l'organisation de cette activité pour les enfants.

#### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

317/01-12-2020

#### **PIIA 2020-40046 - PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE (431, RUE L'ANNONCIATION NORD)**

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville a été présentée pour la propriété située au 431, rue L'Annonciation Nord, étant composée par le lot 137, rang 00 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-31-8571;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'installation de deux (2) nouvelles enseignes, soit une enseigne en façade et une en projection au nouveau commerce CENTRE ROYAL LEPAGE anciennement CENTRE M.C. PILON;

CONSIDÉRANT que la superficie totale de l'enseigne en façade est de 1,72 mètre carré;

CONSIDÉRANT que la superficie totale de l'enseigne en projection est de 0,66 mètre carré;

CONSIDÉRANT que la superficie totale des deux (2) enseignes est de 2,38 mètres carrés, alors que la superficie maximale admissible est de 6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le matériel utilisé pour les deux (2) enseignes est de bonne qualité, soit un support d'alupanel;

CONSIDÉRANT que l'enseigne ne masquera aucune caractéristique architecturale et qu'elle sera de format similaire aux enseignes des autres commerces du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville doivent être respectés et plus particulièrement :

- l'objectif 8 : Intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville, en fonction des critères édictés au règlement;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-54/20.11.04 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 4 novembre 2020, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

D'accepter la présente demande visant à permettre l'installation de deux (2) nouvelles enseignes, soit l'installation d'une enseigne en façade et une en projection audit commerce, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur le tout selon les esquisses fournies.

#### ADOPTÉE

318/01-12-2020

#### **MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – AVIS PRÉLIMINAIRE ET SOUTIEN GÉOMATIQUE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2021**

CONSIDÉRANT que la Ville procèdera à une modification règlementaire d'urbanisme au début de l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle devra supporter le personnel de la Ville dans le cadre du processus d'adoption des règlements d'urbanisme, incluant les avis préliminaires;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2019 à 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir une banque d'heures lui permettant d'obtenir certains services de la MRC, le tout, tel que défini à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'obtenir une banque de vingt (20) heures, conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique, afin d'utiliser les services de la MRC dans le cadre du processus de modification de ses règlements d'urbanisme devant débuter en 2021.

Que la banque d'heures ainsi obtenue serve pour les services suivants :

- La vérification et la concordance des règlements d'urbanisme rédigés par la Ville;
- La tenue à jour du plan de zonage et des grilles des usages et normes (au besoin);
- La production d'un avis préliminaire pour chacun des règlements d'urbanisme modifiés par la Ville;
- Les travaux de cartographie (au besoin);
- Le support légal dans le processus (au besoin).

Que tous les travaux de modification des règlements d'urbanisme, autres que ceux faisant partie de la demande à la MRC, soient assumés par le Service d'urbanisme et d'environnement ainsi que par le Service du greffe de la Ville.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour utiliser la banque d'heures demandée auprès de la MRC d'Antoine-Labelle.

#### ADOPTÉE

319/01-12-2020

#### **MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE DEUX (2) PROPRIÉTÉS – MATRICULES NUMÉRO 2052-82-8845 ET 2052-82-1170**

CONSIDÉRANT que les lots plus amplement connus et désignés comme étant les lots 5 994 919 et 5 994 920 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, pour les matricules 2052-82-8845 et 2052-82-1170 (ci-après appelées les Propriétés) sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que plusieurs débris traînent sur les Propriétés;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que malgré les avis écrits transmis, les discussions avec le propriétaire et les ordonnances de la cour municipale, ce dernier a refusé de se conformer;

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes ont été reçues;

CONSIDÉRANT que l'emplacement est à la vue de tous;

CONSIDÉRANT les ordonnances rendues par l'honorable juge Catherine Haccoun suite aux jugements de culpabilité des constats d'infraction numéro CAE201213 et CAE201224 le 20 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que, selon lesdits jugements, le défendeur doit nettoyer ses Propriétés au plus tard le 3 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'à défaut, par le défendeur, de se conformer dans le délai imparti, les jugements autorisent la Ville à nettoyer les Propriétés;

CONSIDÉRANT que si le défendeur ne se conforme pas aux jugements, la Ville doit être prête à donner un mandat à un entrepreneur pour effectuer les travaux avant l'hiver;

CONSIDÉRANT que les coûts résultant des travaux effectués par la Ville seront assimilés à la taxe municipale foncière imposée sur les Propriétés et récupérables avec les mêmes droits et privilèges que pour une telle taxe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Qu'un mandat professionnel soit octroyé à la compagnie Excavation Landry Boileau pour le nettoyage des Propriétés, tel que plus amplement décrit dans sa proposition du 24 novembre 2020, pour un montant total de 6 810,00 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais reliés au dépôt des débris à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que les coûts résultant des travaux effectués soient assimilés à la taxe municipale foncière imposée sur les Propriétés.

**ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-389 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA MONTÉE ALPHONSE ET LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2020-389 décrétant des travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et les rues Labelle Nord et Boileau ainsi qu'un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, tel certificat donné le 10 novembre 2020.

Mme Bourque fait la lecture dudit certificat et déclare que ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-393 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS**

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-393 encadrant l'usage du cannabis.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-394 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-394 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-395 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 337 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LUMINAIRES AU DEL ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-395 abrogeant le Règlement numéro 337 décrétant l'acquisition de luminaires au DEL et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-396 CRÉANT LE COMITÉ CONSULTATIF DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CCDE)**

Le conseiller Alain Otto donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-396 créant le comité consultatif de développement économique (CCDE).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Alain Otto dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-306 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-397 modifiant le Règlement numéro 2020-306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-398 CONCERNANT LES CHATS**

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-398 concernant les chats.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

### **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

320/01-12-2020

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-09 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE DEUX (2) TERRAINS DE TENNIS À RIVIÈRE-ROUGE - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2020-09 pour les travaux d'aménagement de deux (2) terrains de tennis à Rivière-Rouge, les soumissions suivantes ont été ouvertes le 2 novembre 2020 :

- Paysagistes Northland inc. : 169 386,92 \$
- Urbex Construction inc. : 240 359,84 \$

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par les directeurs concernés ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif aux travaux d'aménagement de deux (2) terrains de tennis à Rivière-Rouge soit octroyé à « Paysagistes Northland inc. », soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 169 386,92 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 154 672,83 \$), le tout conformément à sa soumission datée du 2 novembre 2020.

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-09, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

Que ladite dépense soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 2020-380.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

321/01-12-2020

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-10 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE TROIS (3) CAMIONNETTES DE STYLE PICK-UP CONVERTIBLES AU PROPANE - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2020-10 pour la fourniture et livraison de trois (3) camionnettes de style pick-up convertibles au propane, la soumission suivante a été ouverte le 19 novembre 2020 :

- Tradition Ford (Ventes) Itée, (Drummondville Ford) : 137 405,48 \$

CONSIDÉRANT l'étude de la soumission reçue effectuée par les directeurs concernés ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;





No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la fourniture et livraison de trois (3) camionnettes de style pick-up convertibles au propane soit octroyé à « Tradition Ford (Ventes) Ltée, (Drummondville Ford) », soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 137 405,48 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 125 469,51 \$), le tout conformément à sa soumission datée du 18 novembre 2020.

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-10, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

Que ladite dépense soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 2020-380.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

322/01-12-2020

#### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-11 - FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023 - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2020-11 pour la fourniture de produits pétroliers pour les années 2021-2022-2023, les soumissions suivantes ont été ouvertes le 30 novembre 2020 :

<b>Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission</b>	<b>Essence sans plomb ordinaire (+/- 35 000 l) COMMISSION</b>	<b>Huile à chauffage (+/- 5 000 l) COMMISSION</b>	<b>Carburant diesel (+/- 150 000 l) COMMISSION</b>	<b>COÛT GLOBAL DU CONTRAT (incluant TPS et TVQ)</b>
Énergies Sonic inc. Le 19 novembre 2020 à 9 h 15	(0,0087 \$)	0,0099 \$	(0,0143 \$)	506 988,01 \$
Harnois Énergie inc. Le 27 novembre 2020	0,0189 \$	0,0189 \$	0,0189 \$	527 652,47 \$
Mazout G. Bélanger Le 30 novembre 2020 à 13 h 36	(0,0250 \$)	0,0300 \$	(0,0250 \$)	499 830,82 \$

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par les directeurs concernés ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la fourniture de produits pétroliers pour les années 2021-2022-2023 soit octroyé à Mazout G. Bélanger, soit le plus bas soumissionnaire conforme, le tout, tel que déterminé à leur soumission datée du 30 novembre 2020, selon les commissions au litre suivantes :

- De 0,0250 \$ le litre en moins pour l'essence sans plomb ordinaire;
- De 0,0300 \$ le litre en plus pour l'huile à chauffage;
- De 0,0250 \$ le litre en moins pour le carburant diesel



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-11, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

323/01-12-2020

#### **MANDAT PROFESSIONNEL - ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE SOL COMPLÉMENTAIRE - IMMEUBLE SITUÉ AU 900, RUE BOILEAU**

CONSIDÉRANT que la firme S.M. Environnement avait réalisé entre 2015 et 2017 des études de caractérisation de sol phase I et phase II pour l'immeuble de la Ville situé au 900, rue Boileau;

CONSIDÉRANT que la conclusion de ces études indiquait une certaine contamination de sol;

CONSIDÉRANT que la Ville doit céder ledit immeuble à L'Arc-en-Toit dans le cadre de leur projet de construction de 28 unités de logement pour des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale;

CONSIDÉRANT que la Ville doit décontaminer le terrain de l'immeuble avant de le céder;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire effectuer une analyse complémentaire étant donné les délais depuis la dernière étude;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme FNX Innov inc. (anciennement S.M. Environnement) pour effectuer une étude de caractérisation de sol complémentaire de l'immeuble situé au 900, rue Boileau, tel mandat au montant de 3 900 \$ plus les taxes applicables conformément à leur proposition datée du 19 novembre 2020.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

324/01-12-2020

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

#### **MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME DE CONSULTATION EN GÉNIE GÉOLOGIQUE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – CONSTRUCTION DU 3<sup>e</sup> Puits d'alimentation en eau potable, Secteur L'Annonciation**

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme de consultation en génie géologique 9187-0238 Québec inc. (Groupe RD Consultants) pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction d'un 3<sup>e</sup> puits d'alimentation en eau potable dans le secteur L'Annonciation, tel mandat au montant total de 64 386 \$ incluant les taxes (montant net de 58 793 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

#### **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

325/01-12-2020

#### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2020 se détaille comme suit :

Salaires :	164 002,81 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	93 623,66 \$
Comptes courants :	<u>706 560,23 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>964 187,23 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

- M. Denis Charette, maire;
- M. Denis Brabant, conseiller;
- Mme Carole Panneton, conseillère;
- M. Robert Lambert, conseiller;
- M. Alain Otto, conseiller;
- Mme Karine Bélisle, conseillère;
- Mme Andrée Rancourt, conseillère.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

### **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 10 du Règlement numéro 325 de la Ville, le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle de la Ville est déposé.

### **SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et suite à l'adoption, le 6 février 2018, du Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge, la greffière et directrice générale adjointe dépose donc un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil municipal visées à ladite loi, et ce, pour la période du 4 décembre 2019 au 1<sup>er</sup> décembre 2020 inclusivement.

326/01-12-2020

### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – ANNÉE 2021**

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge, qui agiront pour la Ville et pour l'Agglomération :

- M. Alain Otto du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2021;
- M. Robert Lambertz du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2021;
- M. Alain Otto du 1<sup>er</sup> au 31 août 2021;
- M. Robert Lambertz du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2021;
- M. Alain Otto du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021;

Que les conseillers désignés comme maire suppléant deviennent les premiers signataires des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse Desjardins de la Rouge en l'absence du maire, M. Denis Charette, pendant les périodes décrites ci-dessus, attendu que tous les membres du conseil sont habilités à signer lesdits chèques en cas d'urgence.

### **ADOPTÉE**

327/01-12-2020

### **APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 46 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR IMPRÉVUS ET D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE FONDS VERT.**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a adopté le règlement numéro 46 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour imprévus et d'une réserve financière Fonds vert;

CONSIDÉRANT que le montant projeté de la réserve financière pour imprévus est équivalent à cinq pour cent (5 %) des revenus annuels de la Régie; et que cette réserve sera constituée sur une période de cinq (5) ans, et ce, à partir de 2021;

CONSIDÉRANT que le montant projeté de la réserve financière Fonds Vert est de deux cent mille dollars (200 000 \$); que cette réserve sera constituée sur une période de cinq (5) ans, et ce, à partir de 2021, pour un montant annuel de quarante mille dollars (40 000 \$);

CONSIDÉRANT que pour pourvoir à la constitution des réserves, des quotes-parts spéciales seront ajoutées au budget annuel de la Régie pour une période de cinq (5) ans, ensuite elles seront renflouées au fur et à mesure qu'elles seront sollicitées;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le règlement numéro 46 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) tel qu'adopté par la RIDR lors de leur séance extraordinaire tenue le 18 novembre 2020.

**ADOPTÉE**

328/01-12-2020

#### **ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020-2023**

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la planification stratégique établie pour les années 2020 à 2023, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

**ADOPTÉE**

#### **EMBAUCHE DE PERSONNEL - DÉPÔT DE LA LISTE**

La liste des embauches des personnes salariées au cours du mois de novembre 2020 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Fonction accordée	Statut	Date
Francis Gagné	Chauffeur-opérateur-journalier	Temps complet	29 novembre 2020

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

329/01-12-2020

#### **ACCEPTATION DU MANDAT DE COORDINATION DU PROJET DE CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE AYANT POUR OBJET L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET L'ADMINISTRATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 055/04-09-18, adoptée lors de la séance du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge du 4 septembre 2018, mandatant la Ville de Rivière-Rouge pour être responsable du projet de création d'une régie intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un Service de sécurité incendie qui desservira tout le territoire des municipalités participantes ainsi que pour le dépôt d'une demande dans le cadre de l'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que ce mandat n'avait pas été accepté par résolution et qu'il y a lieu de corriger la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

De réitérer l'acceptation du mandat confié le 4 septembre 2018 par le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge afin d'être responsable du projet de création d'une régie intermunicipale ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de sécurité incendie qui desservira tout le territoire des municipalités participantes ainsi que pour le dépôt d'une demande dans le cadre de l'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

D'autoriser la directrice générale, Mme Louise Chartrand, ou la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, à signer tous les documents en lien avec ladite demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

#### TRAVAUX PUBLICS

330/01-12-2020

#### REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PAV-PPA-CE) – CHEMIN DU LAC-MARSAN

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver les dépenses au montant de 15 715 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports (MTQ).

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

***Le conseiller Alain Otto ne participe pas au prochain sujet, car il déclare une possibilité de conflit d'intérêts.***

331/01-12-2020

#### DEMANDE DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – RUE L'ANNONCIATION NORD, ROUTE BELLERIVE ET ROUTE 117

CONSIDÉRANT la demande reçue d'un promoteur pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue L'Annonciation Nord, la route Bellerive et la route 117, soit jusqu'aux deux (2) propriétés du promoteur dont les matricules sont respectivement 9644-77-8681 et 9644-87-5600;

CONSIDÉRANT que les plans de construction dudit prolongement de réseaux, préparés par la firme Rx Sol & associés Inc., sont conformes à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que les travaux sont à la charge du promoteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue L'Annonciation Nord, la route Bellerive et la route 117, et ce, aux frais du promoteur et conformément aux plans de construction déposés par la firme Rx Sol & associés inc., le tout conditionnellement à l'obtention, par le promoteur et aux frais de celui-ci, de tous les permis provinciaux nécessaires à la réalisation dudit projet, s'il y a lieu.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

Que la Ville prenne en charge lesdits réseaux une fois les travaux finaux acceptés par le conseil.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

*Le conseiller Alain Otto reprend son siège.*

#### **DIVERS**

332/01-12-2020

#### **DÉCLARATION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

De proclamer la Ville de Rivière-Rouge, municipalité alliée contre la violence conjugale.

#### **ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présent répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2020

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 20 h 35.

---

Denis Charette  
Maire

---

Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Denis Charette, maire